

HONORAIRES DE TRANSACTIONS IMMOBILIERES

(Applicables sur le prix de vente TTC des biens)

Supérieur à 1.000.001 € 5%

De $100.001 \, \epsilon$ à 1.000.000 € 6%

De $30.001 \, \epsilon$ à $100.000 \, \epsilon$ 7%

De 16 à $30.000 \, \epsilon$ 3.000 € forfaitaires

HONORAIRES DE LOCATIONS

HONORAIRES TTC (Décret du 01/08/2014) (TVA en vigueur 20%)

1) Honoraires de négociation (exclusivement à la charge du bailleur)

Studio 180€ TTC 3 Pièces 300€ TTC 2 Pièces 240€ TTC 4 Pièces 360€ TTC

2) Honoraires de visites, de constitution du dossier et de rédaction du bail :

10€ TTC par m² à la charge du locataire 10 € TTC par m² à la charge du bailleur

3) Honoraires d'état des lieux :

3€ TTC par m² à la charge du locataire 3€ TTC par m² à la charge du bailleur